LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Service de l'Urbanisme & de l'Environnement
Direction de la Réglementation Urbaine

4 - LES ANNEXES

4B - LES AUTRES ANNEXES

4B1 - LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (S.U.P.)

4B11 - LE PLAN DES SUP

ANN
les annexes

LES GRAPHIQUES D'INFORMATION

LES AUTRES ANNEXES

RP
le rapport de présentation

PLU

PADD
le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

REG
les pièces réglementaires

PLU 1ère modification - DCM du 01/03/2007

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

4/ LES ANNEXES

4B/ Les autres annexes

4B-1/ Les servitudes d'utilité publique - SUP

4B-1-1/ Le plan général des Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)



RP ANN PADD REG

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Service de l'Urbanisme & de l'Environnement
Direction de la Réglementation Urbaine

4 - LES ANNEXES
4B - LES AUTRES ANNEXES
4B1 - LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (S.U.P.)

4B11 - LE PLAN DES SUP

ANN les annexes — LES GRAPHIQUES D'INFORMATION — LES AUTRES ANNEXES

RP le rapport de présentation

PLU

PADD le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

REG les pièces réglementaires

PLU 1ère modification - DCM du 01/03/2007

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr



LEGENDE

0 500 m

Echelle originale : 1/15 000°

T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles	EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès aux routes express et déviations d'agglomérations	A5	Servitudes de canalisations eau et assainissement
PT1	Servitudes de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	EL2	Servitudes en zones submersibles	I6	Servitudes d'occupation de terrains établies au profit de titulaires de permis de recherche	PT3	Servitudes de protection des lignes et installations téléphoniques et télégraphiques
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales de Pech-David	EL7	Rue faisant l'objet d'une servitude d'alignement	I4	Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique

I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer
EL3	Servitudes de halage et de marchepied		
A4	Servitudes de libre passage des engins mécaniques		

NOTA : Le nom de la servitude est placé sur l'axe ou à l'intérieur de son périmètre